



Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
18/11/2020

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 7 décembre 2020**

Délibération n° C 2020- 40

**Décision de principe sur la migration vers le système national de traitement de l'alerte
et de gestion opérationnelle NexSIS**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Franck DAVID, Jean FRANCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Yannick RUPANI, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du Jura du 30 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 2 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

NexSIS 18-112 est un système national d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile, qui a pour objectif d'assurer le traitement des alertes issues des communications d'urgence (18-112) et flux multimédias, la mobilisation des moyens et la conduite opérationnelle consécutives.

Après des tests et réalisation du marché, le SDIS 77 a été désigné préfigurateur et 11 autres SDIS volontaires intégreront le dispositif de migration comme SDIS pilotes sur la période 2021-2022.

Un tel système national partagé permettra une réduction des coûts profitable à tous avec des améliorations de performance.

Cette migration vers ce système est réglementairement obligatoire à terme lors du changement des systèmes en place dans chaque SDIS.

L'Agence Nationale de la Sécurité Civile (ANSC) s'appuie pour le déploiement sur un soutien de l'Etat et un dispositif de redevances pour prestation de service auprès des SDIS.

Les SDIS ont ainsi l'occasion de participer au financement des travaux de mise en œuvre via le versement de subventions d'investissement en vue de couvrir une part de l'investissement supporté par l'ANSC, selon les principes suivants :

- Choix de chaque SDIS avec indication de date cible de migration
- Subvention d'investissement avec amortissement neutralisable possible :
 - o Versement en une ou plusieurs fois, avant l'année de connexion
 - o Montant libre sur barème indicatif de l'ANSC selon la population du SDIS (250 000 € pour le Jura)
- Redevance d'exploitation demandée à chaque SDIS, qui tiendra compte du montant de la subvention d'investissement versée préalablement, et qui sera minorée du montant de la subvention versée, selon un calendrier pluriannuel

Si notre assemblée décide la migration pour 2023, une deuxième délibération au cours du 1^{er} trimestre 2021 autoriserait la signature d'une convention avec l'ANSC, sur la base d'une subvention d'investissement de 250 000 € (125 000 € en 2021 et en 2022) versés par le SDIS à l'ANSC, avec une ristourne de 50 000 € par an sur 5 ans à compter de 2023 sur une redevance estimée par l'ANSC à 60 000 € par an.

Sachant que la maintenance du système actuel est de 120 000 € par an, le SDIS pourrait ainsi économiser en fonctionnement 110 000 € sur chacune des années 2023, 2024, 2025, 2026, 2027 puis 60 000 € annuellement à partir de 2027.

Le Département a inscrit une subvention d'investissement de 125 000 € en faveur du SDIS dans son projet de BP 2021 qui sera voté lors de la session qui débute le 10 décembre prochain, et renouvelerait cette opération au BP 2022.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider la proposition de décision de principe sur la migration en 2023 vers le système national de traitement de l'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS.

DECISION N° C 2020-40 DU 7 DECEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide le principe de migration si possible dès 2023, vers le système national de traitement de l'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 14 DEC. 2020
Affiché le 14 DEC. 2020
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT